



Succession: lettre à faire ou pas?

Par **vanda1**, le **15/01/2010** à **10:21**

Bonjour,

mon papa est décédé le 10-12-09 et sa femme (remarié en 96) me demande à mon frère et moi une autorisation pour fermer un compte dont elle n'avait pas connaissance. En a-t-elle le droit et devons nous faire cette lettre? Je précise que c'est la banquière qui lui a dicté les termes de celle-ci. Voici ce qu'elle nous demande d'écrire:

"Je soussignée Mme X demande la vente des parts sociales de Mr Y décédé le 10-12-09, N° de compte ----- et demande la cloture du compte titres PEA."

Cette lettre est faite mais j'attends pour l'envoyer de ne pas faire d'erreur. Sommes-nous dans la légalité?

Merci de vos réponses et bonne journée.